

2024/0148

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE

COMMUNE DE AVESNELLES

SOUS PREFECTURE
D'AVESNES/HELPE

29 NOV. 2024

ARRIVEE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept novembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 13 - Votants : 13

Étaient présents : MM. BADIDI. SEGUIN. COQUELET. CHRETIEN. CHATELAIN. PETIT. WERY. RAVIDAT et ASCONE.

Mmes MERCIER. PREVOST. WAUCHER. CAFFIAU.

Absents : Mmes DELBRUYERE. BOURAINE. DELPLANQUE-GABET. MALINGRE et MM. JOSSET et CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : DM EMPRUNT ZONE DU FORT EXERCICE 2024.

Dans le cadre du paiement des emprunts, il est nécessaire avec la hausse des taux de remettre 6000 € sur le compte 66111

En ce sens, il est nécessaire de prendre une décision modificative pour imputer cette somme à l'article 66111

L'affectation s'effectuera comme suit :

En dépenses de fonctionnement :

- Au 66111 : + 6 000,00 euros ;
- Au 6045 : - 5 000,00 euros.
- Au 62367 : -1000 euros

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

Décide d'affecter :

En dépenses de fonctionnement :

- Au 66111 : + 6 000,00 euros ;
- Au 6045 : - 5 000 euros.
- Au 62367 : -1 000 euros

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 28 NOV. 2024

Le Maire,

